

L'ACCOUCHEMENT SOUS X

Déroulé de la séance

INTRODUCTION ET DEFINITION (7 MN)

- Qu'est-ce que « l'accouchement sous X » ?
- Quels sont les termes du débat quant à « l'accouchement sous X » en France aujourd'hui ?

COMMENTAIRE D'UN ARTICLE

« L'ACCOUCHEMENT SOUS X, : COMMENT ÇA SE PASSE ? » (13 MN)

- Lecture d'un article : « *L'accouchement sous X : comment ça se passe ?* », Libération, 16 février 2011
- répondre aux questions suivantes, par groupe de 2 ou 3 élèves :
 - 1) en quoi consiste l'accouchement sous X ? que prévoit précisément la loi concernant l'accouchement sous X ?
 - 2) quelles situations conduisent, le plus fréquemment, des femmes à faire le choix d'un accouchement sous X ? quel est le profil des femmes qui recourent à cette possibilité ?
 - 3) dans quelles structures l'accouchement sous X est-il pratiqué ?

COMMENTAIRE D'UN DOCUMENT

L'ACCOUCHEMENT SOUS X : QUEL IMPACT SUR ES ENFANTS ? (25 MN)

- Visionnage d'un reportage : « *Né sous X* », Les maternelles, France 5, mai 2008
- répondre aux questions suivantes, par groupe de 2 ou 3 élèves :
 - 4) quel impact l'accouchement sous X peut-il avoir, d'après ce reportage et l'article précédemment étudié, sur les mères concernées ?
 - 5) quel impact l'accouchement sous X peut-il avoir, d'après ce reportage, sur les enfants concernées ? En fonction de quoi le vécu de ce passé par ces enfants semble-t-il varier surtout ?

RESTITUTION ORALE (10 MN)

Par groupe de 2 ou 3 élèves :

- résumez, à l'oral, les conditions légales et pratiques de l'accouchement sous X et les conséquences qu'une telle pratique peut avoir sur tous les acteurs concernés
- exprimez u point de vue personnel sur cette pratique en l'argumentant



L'accouchement sous X : comment ça se passe ?

Chaque année, environ 600 femmes accouchent sous X en France. L'accueil de ces femmes a considérablement évolué depuis ces dernières années. Comment accouche-t-on sous X aujourd'hui ? Exemple en Gironde.

L'accouchement sous X vient de prendre du plomb dans l'aile. Le 26 janvier dernier, la cour d'appel d'Angers a confié la garde d'une petite fille née sous X à ses grands-parents biologiques. Graciane, présidente des « X en colère » espère beaucoup. «Une brèche s'est ouverte. Malgré les dernières lois qui l'assouplissent, il faut abroger la loi de 1941 qui met en place l'accouchement sous X.»

Un nombre décroissant

Encore très répandu dans les années 70 (environ 10 000 par an), on n'en dénombre plus que 600 en France aujourd'hui. D'après Marie-Claude Rougier, cadre sage-femme à l'hôpital d'Arcachon, les convictions anti-avortement n'entrent plus en jeu. *«La plupart du temps, les femmes se sont rendu compte de leur grossesse après les délais, ou n'ont pas eu les moyens de faire l'IVG.»*

En Gironde, on compte encore entre 17 et 25 naissances sous X par an, soit une ou deux pour chacune des douze maternités du département. Les rares statistiques qui existent montrent que la majorité des mères ont entre 14 et 33 ans. *«Certaines sont d'âge mûr, mariées, et ont déjà des enfants»* explique le gynécologue Le Métayer, du pavillon de la mutualité à Bordeaux.

Mais comment gérer un tel événement alors qu'il est devenu exceptionnel ?

Les accueillir comme des mères normales

Depuis 2002, la loi l'encadre mieux. Elle stipule que *«les frais d'hébergement et d'accouchement des femmes qui ont demandé (...) à ce que le secret de leur identité soit préservé, sont pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance du département siège de l'établissement. (...) Elles bénéficient d'un accompagnement psychologique et social.»*

Le vocabulaire a changé. On ne dit plus accoucher sous X, mais accoucher anonymement. Et abandonner son enfant a été remplacé par «confier son enfant».

«On travaille beaucoup sur l'accueil de ces femmes. On ne les stigmatise pas, on fait fi des images» explique le Dr Françoise Oustaloup, correspondante départementale du Cnaop (conseil national pour l'accès à ses origines personnelles). Ce dispositif, créé en 2002, fait le lien entre les mères et les enfants nés sous X. Les mères peuvent maintenant déposer leur nom, coordonnées, une lettre ou un objet dans un dossier à destination de leur enfant. Il pourra le consulter dès 13 ans, accompagné d'un parent adoptif, ou seul à 18 ans.

«Avant, un drap cachait le bébé pendant l'accouchement»

Le séjour à l'hôpital d'une femme qui accouche sous X a considérablement évolué. *«C'est beaucoup mieux qu'avant, reconnaît Graciane, présidente de l'association «Les X en colère». Dans les années 50, la mère restait cloîtrée dans sa chambre.»* Laetitia Buron, présidente honoraire de «l'association des mères de l'ombre», qui a elle-même accouché anonymement va plus loin : *«tout était construit pour que la mère ne regarde pas l'enfant. Un drap le cachait de notre vision pendant l'accouchement.»*

Maintenant, le personnel propose à la mère de voir le nourrisson, il peut rester dans la même chambre qu'elle. *«Elle peut même pratiquer la première tétée si elle le désire. On s'est rendu compte que l'enfant a besoin du lien maternel à la naissance»* explique le Dr Oustaloup.

Mais souvent, les mères partent dans les 24h qui suivent l'accouchement. *«Elles viennent seules, en cachette, et repartent tôt. De ma carrière, je n'en ai vu qu'une accompagnée par son mari»* raconte la sage-femme Marie-Claude Rougier. C'est bien là le principal danger de l'accouchement sous X selon le corps médical. Enceinte, la femme ne se fait pas suivre médicalement.

«La plupart du temps, la femme arrive à l'improviste»

Une femme qui décide de confier son enfant réagit de deux manières différentes, selon Marie-Claude Rougier. Dans un premier cas, elle prend conscience de sa grossesse tôt, se fait suivre de manière anonyme médicalement, en donnant ou non son identité, et annonce dès ses premières rencontres avec le corps médical qu'elle souhaite le confier à la naissance. La sage-femme prend contact avec le Conseil Général et la Cnaop. *«Une rencontre est organisée pour expliquer ses droits, le devenir de l'enfant, on les informe avec une brochure, explique Marie-Claude Rougier. Mais ça c'est dans le meilleur des cas.»* Et le moins fréquent.

La majorité du temps, la femme *«arrive à l'improviste, n'a pas été suivie et accouche dans la foulée. Quand il naît, elle nous dit qu'elle veut le confier. On fait notre possible pour qu'elle rencontre un membre de la Cnaop, mais si c'est le week-end et qu'elle veut partir on ne peut rien faire.»* Dans ce cas, elle reçoit la brochure d'information mais aucun accompagnement médico-social.

Souvent, les personnes qui accouchent à Arcachon viennent de Bordeaux. *«Elles ont trop peur de rencontrer quelqu'un qu'elles connaissent à l'hôpital.»* Une assistante sociale travaillant à Bordeaux a même demandé à accoucher en région parisienne, il y a quelques années.

Après l'accouchement, la femme change souvent de gynécologue. Et le dr Le Métayer le comprend parfaitement : *«Pour elles nous sommes les personnes qui savent qu'elles ont abandonné un enfant, elles ne pourront jamais se reconstruire dans ce cas-là.»*

Un foyer maternel spécialisé

Pour être sûres de garder leur accouchement secret, certaines décident de se tourner vers les centres maternels, publics ou religieux. Ces structures accueillent les femmes enceintes d'au moins 7 mois. Il en existe généralement un par département. Dans celui de Gironde, un espace est spécialement conçu pour les accouchements sous X. *«On ne va pas les mettre à côté des jeunes mères et de leur bébé, explique le Dr Oustaloup. Il y a un accompagnement spécial pour ces mamans là, elles sont hébergées dans une espèce d'hôtel.»*

Certaines associations, d'origine religieuse et en contact avec les associations pro-vie accueillent également les femmes enceintes, à condition qu'elles soient majeures.

Même si les conditions d'accueil se sont considérablement améliorées depuis une dizaine d'années, les associations désirent encore plus. *«La France est l'un des trois derniers pays de l'UE à légaliser l'accouchement sous X, explique Graciane, présidente des «X en colère». Il faudrait peut-être qu'on évolue».*



Mai 2008

« Né sous X »

